



Je réalise
une rénovation par geste.
Je suis éligible à **MaPrimeRénov'**.

MON AIDE



Une aide forfaitaire selon les travaux réalisés.
Consultez le montant des forfaits au verso

MaPrimeRénov'

est cumulable avec les **aides locales** des collectivités
et les **certificats d'économie d'énergie** (CEE)



n'est pas cumulable avec le forfait Parcours accompagné,
pour le financement des mêmes travaux

Je dépose mon dossier sur maprimerenov.gouv.fr

Attention : en additionnant **MaPrimeRénov'** et les CEE que vous percevrez, votre prime ne pourra pas dépasser **75 % du montant TTC de vos travaux**. Les aides des collectivités peuvent s'ajouter, mais l'ensemble ne doit pas excéder le montant total des travaux.

Mes travaux

- **Que je vive en appartement ou en maison individuelle,**
je peux isoler mon logement, changer mon mode
de chauffage ou mon chauffe-eau.

Les équipements
et matériaux éligibles
doivent respecter certains
critères techniques.

Montants des primes pour des travaux réalisés de façon individuelle

(en maison individuelle ou appartement en habitat collectif)

Équipements et matériaux éligibles	Montant MaPrimeRénov'	Montants approximatifs des CEE ¹
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE		
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid	800 €	700 €
Chauffe-eau thermodynamique	800 €	100 €
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	4 000 €
Pompe à chaleur géothermique ou solarothermique (dont PAC hybrides)	9 000 €	5 000 €
Chauffe-eau solaire individuel en Métropole (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	3 000 €	140 €
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	8 000 €	5 000 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (système hybride photovoltaïque et thermique)	2 000 €	150 €
Poêle à bûches et cuisinière à bûches	1 000 €	800 €
Poêle à granulés et cuisinière à granulés	1 000 €	800 €
Chaudière bois à alimentation manuelle (bûches)	3 150 €	4 000 €
Chaudière bois à alimentation automatique (granulés, plaquettes)	3 850 €	4 000 €
Foyer fermé et insert à bûches ou à granulés	750 €	800 €
ISOLATION THERMIQUE		
Isolation thermique des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m²)	60 €/m²	10 €/m²
Isolation thermique des murs par l'intérieur	20 €/m²	10 €/m²
Isolation thermique des rampants de toiture ou des plafonds de combles	20 €/m²	11 €/m²
Isolation thermique des toitures terrasses	60 €/m²	7,5 €/m²
Isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	80 €/équipement	38 €/équipement
AUTRES TRAVAUX		
Audit énergétique hors obligation réglementaire* (conditionné à la réalisation d'un geste de travaux)	400 €	-
Dépose de cuve à fioul	800 €	-
Ventilation double flux	2 000 €	260 €

Mes contacts

Pour construire mon projet : je prends rendez-vous avec mon conseiller France Rénov'.

*Réalisé par un professionnel « RGE Études » ou architecte référencé ou entreprise certifiée « offre globale » ou un diagnostiqueur certifié. Les architectes référencés ne doivent donc pas être nécessairement RGE pour réaliser l'audit énergétique.

¹ Ces montants sont indicatifs. Pour en savoir plus sur les aides CEE (offres « Coup de pouce » et offres CEE hors Coup de pouce « Opérations standardisées ») : www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie.